



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 10 mars 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

### **Lot 5 432 985 – rue de Sydney**

Demande de dérogation mineure visant à autoriser le lotissement du lot 5 432 985, de forme irrégulière, en vue de créer les lots 6 723 235 et 6 723 236, lesquels auraient respectivement une profondeur moyenne approximative de 30,28 m et de 40,47 m au lieu d'un minimum de 45 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications du *Règlement n° 2025-748 de zonage* et à l'article 49 du *Règlement n° 2025-749 de lotissement* pour la zone I-201.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 20 février 2026

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)